

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-695/SG/FIN autorisant MM. Hassan, Mohamed et Ali Cassim à acquérir un immeuble bâti, sis à Djibouti, avenue Clemenceau, titre foncier n° 9.

n° 72-695/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
4 mai 1972

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1972

Date du numéro
25 mai 1972

TEXTE INTÉGRAL

MM. Hassan Cassim, Mohamed Cassim et Ali Cassim sont autorisés à acquérir un immeuble bati, d'une superficie de 277,91 mètres carrés, sis à Djibouti, avenue Georges-Clemenceau, immatriculé au livre foncier du Territoire sous le n° 9 au nom de la Société Besse Mer Rouge.